

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA**

Année scolaire 2012-2013



**Dominique Gros
Hugo Baillon
Gabriel Charmillot**

Août 2013

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2012-2013**

**Dominique Gros
Hugo Baillon
Gabriel Charmillot**

Août 2013

Compléments d'information :

Dominique Gros

Tél. +41/0 22 546 71 48

dominique.gros@etat.ge.ch

Hugo Baillon

Tél. +41/0 22 546 71 24

hugo.baillon@etat.ge.ch

Gabriel Charmillot

Tél. +41/0 22 546 71 11

gabriel.charmillot@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Fax +41/0 22 546 71 02

Document 13.012

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité
du Service de la recherche en éducation.*

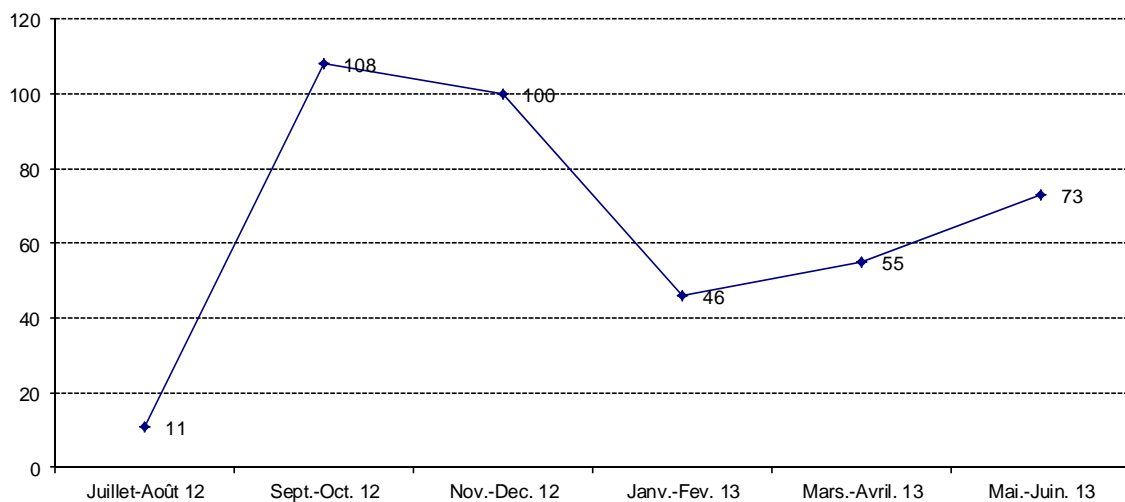
Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA

Année scolaire 2012-2013

Résultats globaux

Pour la quatrième année consécutive, le nombre total d'actes de violence d'une certaine gravité recensés durant l'année scolaire dans les établissements publics d'enseignement est en diminution. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 393 actes ont été enregistrés dans SIGNA durant l'année 2012-2013. Les nombres d'actes recensés varient durant l'année (*Graphique 1*). C'est durant les quatre premiers mois de l'année scolaire (septembre à décembre) qu'ils sont les plus nombreux.

Graphique 1 : Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2012-2013)



Les atteintes à autrui représentent plus de la moitié des signalements et les atteintes à la sécurité un peu plus du quart (*Tableau 1*)¹.

¹ Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

Tableau 1 : Fréquences par catégories d'atteintes

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	216	55.0
Atteintes aux biens	29	7.4
Atteintes à la sécurité	109	27.7
Autres faits	39	9.9
Total	393	100.0

Les atteintes à autrui sont surtout des violences physiques sans arme (88 cas), des insultes graves (77 cas) et des vols ou tentatives de vol (56 cas) qui, ensemble, représentent un peu plus de la moitié (56.2%) de la totalité des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (Tableau 2). Les autres formes recensées d'atteintes à autrui – violences physiques à caractère sexuel, violences physiques avec arme, bizutage, racket ou extorsion de fonds – sont nettement moins fréquentes. Les atteintes à la sécurité se concrétisent principalement par des tentatives d'incendie ou incendie (11 cas), des intrusions de personnes étrangères aux établissements (10 cas) et par des jets de pierres ou projectiles (8 cas). Les atteintes aux biens concernent surtout des vols ou tentatives de vol (56 cas) et des dommages au matériel et aux locaux (28 cas), dans une moindre mesure des tags et des dommages aux biens personnels (respectivement 22 et 3 signalements). Les autres faits graves restent, quant à eux, rares. Nous pouvons encore relever qu'en 2012-2013 aucun cas de fausse alarme, de port d'arme ou de trafic divers n'a été signalé par les établissements participants.

Tableau 2 : Fréquences par actes

Actes	Nombre	Pourcentage
Violences physiques sans arme	88	22.4
Insultes graves	77	19.6
Tentatives de vol ou vols	56	14.2
Menaces graves	31	7.9
Dommages au matériel ou aux locaux	28	7.1
Autres faits graves	27	6.9
Tags	22	5.6
Tentative d'incendie ou incendie	11	2.8
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	10	2.5
Jet de pierres ou de projectiles	8	2.0
Racket ou tentative, extorsion de fonds	7	1.8
Violences physiques à caractère sexuel	7	1.8
Tentative de suicide ou suicide	7	1.8
Trafic de produits psychotropes	5	1.3
Violences physiques avec arme	4	1.0
Dommages aux biens personnels	3	0.8
Bizutage	2	0.5
Total	393	100.0

Pour donner un autre éclairage sur la signification de cet ensemble de faits recensés, il est possible de le traduire en un *taux d'exposition* des élèves (t_e)², c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant l'année scolaire à l'un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, nous

² Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participants, au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) degré(s) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en ‰ (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

rapportons le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois degrés d'enseignement qui participent au relevé³ :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 393 / 66'669 = 5.9 \text{ ‰}$$

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du cycle d'orientation (CO) et des établissements de l'enseignement secondaire II (PO), un peu moins de 6 élèves sur 1000 ont été exposés à un acte de violence dans le cadre scolaire.

Lorsque les auteurs des faits de violence recensés sont connus, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment pour les atteintes aux biens, ce sont, dans près de 2 cas sur 3, des élèves. Pour près d'un quart des actes recensés l'auteur n'est pas connu (*Tableau 3*). Les auteurs d'actes de violence sont très majoritairement de sexe masculin (58.5%) et beaucoup plus rarement de sexe féminin (14.5%) ; dans 27.0% des signalements l'information n'est pas renseignée.

Tableau 3 : Fréquences par catégories d'auteurs des actes

Catégorie d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	245	62.4
Inconnu	94	23.9
Personnes extérieures	32	8.1
Famille d'élève	14	3.6
Personnel scolaire	6	1.5
Autres	2	0.5
Total	393	100.0

Pour ce qui est des victimes, ce sont d'abord des élèves (1 cas sur 2 environ), mais aussi, dans plus d'un cas sur 4, des membres du personnel scolaire (direction, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social), comme le montre le *Tableau 4*. Les victimes sont à 40.2% de sexe masculin et à 30.8% de sexe féminin ; le sexe de la victime n'est pas spécifié dans les cas restants.

Tableau 4 : Fréquences par catégorie de victimes des actes

Catégorie de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	182	46.3
Personnel scolaire	107	27.2
Sans objet	68	17.3
Personnes extérieures	9	2.3
Inconnu	8	2.0
Autres	19	4.8
Total	393	100.0

Près d'un tiers des faits est signalé à la police (30.3%), mais très rares sont les actes donnant lieu à un signalement à un service de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) (4.3%) ou à la justice (1.3%). Trois quarts des faits donnent lieu à un suivi interne au niveau de l'établissement (72.8%) ; les autres cas font intervenir la direction générale du degré d'enseignement (4.6%) ; pour 1/5^e des signalements aucune suite n'est mentionnée dans SIGNA (22.6%).

³ Établissements de l'enseignement primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire postobligatoire (PO). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus, car ils ne participent pas au recensement.

Résultats par degré d'enseignement

En 2012-2013, les 4/5^e des actes signalés ont été recensés dans l'enseignement secondaire (CO ou PO), et 1/5^e des événements a concerné l'école primaire (*Tableau 5*).

Tableau 5 : Fréquences par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Nombre	Pourcentage
Enseignement primaire (EP)	83	21.1
Cycle d'orientation (CO)	167	42.5
Enseignement postobligatoire (PO)	143	36.4
Total	393	100.0

Dans l'enseignement secondaire, ce sont les atteintes à autrui qui constituent la plus forte part des cas recensés : deux tiers au CO, près de la moitié au PO. Dans l'enseignement primaire, les atteintes aux biens ont été légèrement plus nombreuses en 2012-2013 que les atteintes à autrui (*Tableau 6*).

Tableau 6 : Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par degré d'enseignement

Degré d'enseignement	Atteintes à autrui		Atteintes aux biens		Atteintes à la sécurité		Autres faits	
	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	33	39.8	38	45.8	7	8.4	5	6.0
CO	113	67.7	25	15.0	13	7.8	16	9.6
PO	70	49.0	46	32.2	9	6.3	18	12.6

L'examen détaillé des actes recensés durant l'année scolaire permet d'affiner l'analyse (*Tableau 7*).

Tableau 7 : Fréquences des actes par niveau d'enseignement

Actes	EP	CO	PO
Violences physiques sans arme	11	43	34
Insultes graves	7	44	26
Tentatives de vol ou vols	17	9	30
Menaces graves	6	18	7
Dommages au matériel ou aux locaux	13	8	7
Autres faits graves	5	13	9
Intrusion de personnes extérieures à l'établissement	3	5	2
Jets de pierres ou projectiles	2	5	1
Tags	8	7	7
Violences physiques avec arme	1	2	1
Violences physiques à caractère sexuel	6	0	1
Racket ou tentative, extorsion de fonds	2	5	0
Tentatives d'incendie ou incendies	2	3	6
Tentatives de suicide ou suicides	0	0	7
Bizutage	0	0	1
Dommages aux biens personnels	0	1	2
Trafic de produits psychotropes	0	3	2
Total	83	167	143

Au CO, les violences physiques sans arme et les insultes graves sont les actes les plus fréquemment signalés ; viennent ensuite les menaces graves. En revanche, aucun cas de violence physique à caractère sexuel, de suicide ou tentative de suicide, ni de bizutage n'a été relevé.

Dans l'enseignement secondaire postobligatoire, les vols ou tentatives de vol sont presque aussi nombreux que les violences physiques sans arme, et les insultes graves apparaissent en troisième position. Dans ce degré, aucun signalement de racket, tentative de racket ou extorsion de fonds n'a été enregistré en 2012-2013.

Dans les établissements de l'enseignement primaire, les dommages au matériel ou aux locaux, ainsi que les vols ou tentatives de vol viennent en tête des actes signalés ; ils sont suivis par les violences physiques sans arme. Aucun fait de tentative de suicide ou de suicide, ni de bizutage, ni de dommage aux biens personnels, ni de trafic de produits psychotropes n'a été relevé dans ce degré d'enseignement.

Comparaisons dans le temps

Le recensement systématique des actes de violence dans tous les établissements de l'enseignement public genevois par l'intermédiaire de l'application informatique SIGNA a été effectif dès l'année scolaire 2007-2008⁴. Le taux de participation au recensement, supérieur la plupart des années à 80%, témoigne d'un réel engagement des directions d'établissement pour prévenir la violence et assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. Le recul des années et le cumul des données récoltées nous autorisent à effectuer quelques comparaisons sur les cinq dernières années scolaires.

Globalement, la quantité des violences en milieu scolaire n'augmente pas

Pour la quatrième fois consécutive, le nombre total d'actes recensés dans SIGNA au cours d'une année scolaire a diminué. En 2012-2013, on a dénombré 18 signalements de moins qu'en 2011-2012, 32 de moins qu'en 2010-2011, 70 de moins qu'en 2009-2010 et 78 de moins qu'en 2008-2009 (*Tableau 8*). Même si le volume de cette diminution n'a pas été constant, force est de souligner que, contrairement à certaines idées reçues, la violence en milieu scolaire ne semble pas augmenter quantitativement dans les établissements publics genevois.

Tableau 8 : Fréquences par degré d'enseignement (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Niveau d'enseignement	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	190	40.3	171	36.9	123	28.7	101	24.6	83	21.1
CO	153	32.5	182	39.3	210	49.4	154	37.4	167	42.5
PO	128	27.2	110	23.8	92	21.7	156	38.0	143	36.4
Total	471	100.0	463	100.0	425	100.0	411	100.0	393	100.0

L'évolution diffère selon les degrés d'enseignement

La comparaison des résultats des cinq années scolaires montre cependant des évolutions différentes selon les degrés d'enseignement. Le nombre des faits de violence signalés a continuellement diminué dans l'enseignement primaire ; entre 2008-2009 et 2012-2013, il a été divisé par deux. Au CO, il a tout d'abord augmenté jusqu'en 2010-2011, puis diminué en 2011-2012, pour croître légèrement cette dernière année. Enfin, au PO, il a diminué pendant les trois premières années, puis a assez fortement augmenté en 2011-2012 et a de nouveau

⁴ Des informations descriptives et explicatives sur SIGNA sont consultables sur la page Internet suivante : <http://www.ge.ch/recherche-education/signa/>.

baissé lors de l'année écoulée. Ces tendances sont confirmées par les taux d'exposition par degré d'enseignement qui, en prenant en compte les effectifs d'élèves, donnent une image d'un risque potentiel qui est systématiquement le plus faible dans l'enseignement primaire et les plus élevé au CO (Tableau 9).

Tableau 9 : Taux d'exposition pour chaque degré d'enseignement (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Niveau d'enseignement	2008-2009 t _e en ‰	2009-2010 t _e en ‰	2010-2011 t _e en ‰	2011-2012 t _e en ‰	2012-2013 t _e en ‰
EP	5.7	5.1	3.7	3.1	2.6
CO	11.8	13.8	16.1	11.7	12.8
PO	6.5	5.4	4.5	7.4	6.8
Total	7.1	6.9	6.4	6.1	5.9

Les atteintes à autrui constituent la majorité des actes recensés

Sur les cinq années scolaires considérées, les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas signalés, mais leur poids relatif en 2012-2013 est le plus bas de la série d'observations (Tableau 10). Pour la première fois, en 2012-2013 on a enregistré plus d'autres faits graves que d'atteintes aux biens. L'augmentation des atteintes à la sécurité constatée en 2011-2012 s'est confirmée en 2012-2013.

Tableau 10 : Fréquences par catégorie d'atteintes (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Catégorie	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Atteintes à autrui	276	58.6	291	62.9	285	67.1	245	59.6	216	55.0
Atteintes aux biens	140	29.7	98	21.2	80	18.8	39	9.5	29	7.4
Atteintes à la sécurité	37	7.9	48	10.4	34	8.0	106	25.8	109	27.7
Autres faits	18	3.8	26	5.5	26	6.1	21	5.1	39	9.9
Total	471	100.0	463	100.0	425	100.0	411	100.0	393	100.0

Les auteurs et les victimes ont des profils stables

Lorsque les auteurs des actes recensés sont connus, ce sont des élèves dans au moins 2 cas sur 3. Si les auteurs d'actes de violence ne sont que très exceptionnellement des membres du personnel scolaire, il faut toutefois noter que le pourcentage enregistré en 2012-2013 est deux à trois fois plus fort que les années précédentes (Tableau 11).

Tableau 11 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les auteurs d'actes de violence (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Auteurs	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %
Élèves	64.8	65.0	74.1	65.2	62.4
Personnel scolaire	0.4	0.2	0.7	0.5	1.5

Au niveau des victimes, les chiffres sont stables: ce sont le plus souvent des élèves, mais dans plus d'un quart des cas ce sont des enseignant-e-s ou d'autres membres du personnel scolaire (Tableau 12).

Tableau 12 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Victimes	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %
Élèves	45.8	40.9	49.2	49.1	46.3
Personnel scolaire	27.6	29.8	27.3	27.2	27.2

Les différences entre sexes sont nettes et constantes au cours du temps, tant en ce qui concerne les auteurs que les victimes d'actes de violence : les femmes sont proportionnellement plus souvent victimes qu'auteurs (*Tableau 13*).

Tableau 13 : Proportions de personnes de sexe féminin parmi les auteurs et parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Personnes de sexe féminin	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %
Auteurs	13.8	14.2	11.8	12.9	14.5
Victimes	31.8	30.5	32.0	34.5	30.8

Des actes parfois signalés à la police et principalement suivis au niveau des établissements

Si un acte recensé donne lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique en fonction de sa nature (police, services de l'OEJ ou justice), c'est principalement à la police. Néanmoins, ces signalements ne sont pas majoritaires et leur proportion a diminué au cours du temps (*Tableau 14*).

Tableau 14 : Proportions d'actes donnant lieu à un signalement à une instance spécifique (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Instance	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %
Police	35.7	33.7	29.6	27.7	20.3
Services de l'OEJ	6.4	5.0	8.5	7.5	4.3
Justice	1.5	1.1	1.9	0.7	1.3

Les suites qui sont données aux expressions de violence en milieu scolaire impliquent tout d'abord les établissements eux-mêmes, parfois les directions générales et tout à fait exceptionnellement l'autorité départementale (*Tableau 15*).

Tableau 15 : Suites données aux actes, répartition par niveau hiérarchique (années scolaires 2008-2009 à 2012-2013)

Niveau hiérarchique	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %
Établissement	73.0	73.9	88.2	78.3	72.8
Direction générale	5.9	5.2	7.5	4.1	4.6
Autorité départementale	0.4	-	0.9	0.2	-

Pour conclure

Les tendances dégagées sur la durée montrent que :

- le nombre de faits de violence recensés dans les établissements d'enseignement publics genevois baisse ;
- les atteintes à autrui restent majoritaires parmi les signalements ;
- cinq actes représentent à eux seuls environ les trois quarts des faits enregistrés : les violences physiques sans arme, les insultes graves, les vols ou tentatives de vol, les dommages au matériel ou aux locaux et les menaces graves ;
- l'intensité et les formes de violence varient en fonction des degrés d'enseignement, ce qui s'explique vraisemblablement entre autres par les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles qui y ont cours ;
- les profils des auteurs et des victimes des actes de violence en milieu scolaire restent stables ;
- les faits donnant lieu à un signalement à la police diminuent en proportion ;
- et les suites qui leur sont données relèvent essentiellement de l'établissement et de sa direction.

Le dispositif SIGNA nous amène à constater que les établissements de l'enseignement public genevois sont peu exposés à des faits graves de violence et que le risque pour les élèves d'y être confrontés est très faible.

Il s'agit d'un constat basé sur un relevé de type institutionnel s'avérant surtout adéquat pour recenser les formes les plus visibles de violence. D'autres manifestations de violence, comme le harcèlement, peuvent être plus difficiles à identifier et c'est pourquoi il importe de compléter ces données par d'autres sources d'informations, notamment issues d'enquêtes auprès des élèves. C'est la raison pour laquelle le DIP, conjointement avec le DARES, finance un sur-échantillonnage de l'enquête quadriennale sur les comportements de santé des jeunes adolescents. C'est aussi ce qui a motivé la réalisation d'une enquête en 2012 auprès d'un échantillon de près de 3'000 élèves du CO et du PO, dans le cadre du projet « Harcèlement et cyberharcèlement : mesurer et agir », dont les résultats seront rendus publics lors de la 2^e conférence nationale « Jeunes et violence » qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2013 à Genève.

La complémentarité des approches permet de mieux saisir les formes de violence en milieu scolaire ; elle favorise ainsi le développement et l'amélioration de l'efficacité des moyens de lutte et de prévention à l'encontre de celles-ci.

